

CAPN-CAPA : VOTEZ SNESUP ! MAINTENANT...

En une semaine, alors que le vote pour le renouvellement des membres élus des sections du CNU vient tout juste de s'achever, ce sont trois scrutins importants qui vont se dérouler. Aujourd'hui débutent les élections pour les CAPN et les CAPA –par voie électronique <http://www.snesup.fr/Votre-metier?aid=5855&ptid=10&cid=3693>-. Les personnels de statut second degré pourront voter jusqu'au 20 octobre prochain. A cette même date, à l'urne cette fois-ci, les personnels éliront leurs représentants aux CT d'établissement (remplaçant les CTP), élections auxquelles s'ajoute, à partir du 20 octobre, dans la plupart des établissements, le renouvellement des CCP-ANT... Ces derniers scrutins conditionneront la représentativité des organisations syndicales.

Dans l'organisation de cette succession d'élections, le ministère a fait preuve d'une impréparation coupable. Les écueils qui ont entaché la transmission des documents aux électeurs, les dysfonctionnements lourds... sont légion et risquent de voir se multiplier les recours. Devant tant de désinvolture, la première réponse est la participation massive pour contrer ces manœuvres contre la démocratie. Voter, faire voter pour les listes avec le SNESUP et la FSU !

RAPPORT JOLION :**UNE CRITIQUE AU VITRIOL DE LA MASTERISATION**

Le rapport de Jean-Michel Jolion (président du comité de suivi master), réalisé à la demande de l'ex-ministre de l'enseignement supérieur Valérie Pécresse, dépeint, dans un rapport au vitriol sur une réforme « *principalement amorcée pour des raisons budgétaires* », la situation catastrophique de la formation des enseignants. Rompant par la force de son argumentation avec les précédentes versions communiquées par le président du comité de suivi sur le même sujet, il réaffirme que « *cette réforme porte en elle des écueils qui ne pourront être levés par de simples ajustements.* ».

Remis cette semaine à Laurent Wauquiez, ce document reprend notamment les principales critiques émises par la communauté universitaire et portées par le SNESUP concernant l'impossibilité pour les étudiants de concilier : réussite du master, formation à la recherche, réalisation d'un stage, préparation au concours, certifications en langue et en informatique.

Si les difficultés posées par l'adossement à la recherche des masters enseignement sont évoquées, une analyse plus approfondie aurait été bienvenue. Le rôle de la recherche en

éducation ainsi que la nécessité de son développement ne sont en outre pas abordés. Le SNESUP regrette par ailleurs l'éventail trop restreint des personnalités auditionnées et plus particulièrement l'absence parmi elles des organisations syndicales à qualité.

Intégrant dans son analyse les récents aménagements à la marge dans la mise en place de cette contre-réforme, il condamne les masters en alternance tels qu'ils sont actuellement mis en œuvre par le MESR. Il identifie les problèmes liés aux concours et à leurs contenus. Il pointe les difficultés auxquelles les étudiants sont confrontés pour valider des certifications (en particulier le CLES2) et propose avec justesse leur suppression en intégrant les contenus de formation correspondant aux masters, de sorte que l'obtention du diplôme puisse attester des connaissances exigées en ce domaine. Par ailleurs, rejoignant ainsi une revendication récurrente du SNESUP, il propose que les IUFM – conjointement avec les PRES – assurent la mission de formation pédagogique des doctorants contractuels.

Le SNESUP voit dans ce document une preuve supplémentaire du cataclysme produit par une contre-réforme, dont nous demandons le retrait pour une tout autre réforme négociée avec la communauté universitaire.

Halte à la terreur d'État du régime Al Assad : solidarité avec le peuple syrien

Signer, faire signer l'appel : <http://appelsolidaritesyrie.free.fr/>

Manifestation Samedi 15 Octobre à 14h30 à Paris (République-Bastille)

Des immigrés stigmatisés jusque dans les universités

Laurent Wauquiez convoque demain matin une réunion portant sur "l'accès à l'emploi des étudiants étrangers" suivie d'un point de presse. En effet, devant la contestation produite par la circulaire du 31 mai, le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, tout en restant solidaire de la politique du gouvernement en matière d'immigration, manœuvre en recul et tente de minimiser l'ampleur du problème posé par ce texte.

Le 31 mai dernier, les ministères du travail et de l'intérieur ont publié une circulaire restreignant les possibilités pour les diplômés étrangers de rester en France à l'issue de leur cursus en vue d'acquiescer une première expérience professionnelle. Non content de stigmatiser les étrangers sur le sol français et de multiplier les cas d'étudiants mis dans l'illégalité et dont les études sont ainsi compromises, le gouvernement a décidé de fermer les portes de l'emploi à de jeunes diplômés de l'enseignement supérieur. A cette circulaire est venu s'ajouter le décret du 6 septembre 2011 qui durcit les conditions de ressources exigées des étudiants étrangers pour suivre des études en France.

Actuellement près de 280 000 étudiants étrangers étudient en France, une telle politique discriminatoire aux relents xénophobes et électoralistes est intolérable et est en totale rupture avec la tradition humaniste de l'enseignement supérieur. Ainsi, des étudiants, en attente de soutenance de thèse dans les mois qui viennent, se retrouvent sans possibilité de se réinscrire, sans papiers et sans ressources, et se heurtent à des refus de régularisation préfectoraux (91).

Le SNESUP demande le retrait de la circulaire du 31 mai et l'abrogation du décret relevant le niveau des conditions de ressources exigées des étudiants souhaitant suivre des études en France et exige que, dans l'immédiat, ces textes ne fassent l'objet d'aucune application.